

## LE BILAN DE COMPÉTENCES

### Programme détaillé

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

#### Quel est l'objectif du bilan de compétences ?

Le Bilan de compétences est la première étape dans la construction d'un projet professionnel.

C'est une démarche personnelle et volontaire qui permet à chacun, sans condition de niveau scolaire, d'âge ou de statut, de faire le point et d'élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable.

Cette formation va vous permettre de :

- définir ou préciser un projet professionnel
- trouver une orientation
- déterminer la faisabilité de son projet
- se positionner dans un environnement professionnel et sur le marché de l'emploi.

L'objectif est que vous vous sentiez mieux dans votre vie.

#### Quel est le public concerné ?

Le bilan de compétences peut être demandé par tout salarié ou tout demandeur d'emploi.

Il peut être réalisé pendant le temps de travail (à la condition d'avoir alors l'accord de l'employeur), ou en dehors du temps de travail.

Il peut être également à l'initiative de l'entreprise, il sera alors inscrit dans le Plan de formation.

#### Pourquoi faire un entretien préalable ?

Un premier entretien **gratuit et sans engagement** d'une heure vous permet de faire la connaissance du Consultant, de faire le point sur votre situation actuelle et de vérifier que cette démarche répondra à vos attentes. Le bilan de compétences pourra alors démarrer au plus tard 3 semaines après ce premier entretien.

#### Comment se déroule le bilan de compétences ?

Conformément à la loi, il comprend trois phases sous la conduite du Consultant. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre à vos besoins.

### 1) Une phase préliminaire, qui a pour objet de :

- comprendre et analyser votre demande et votre besoin
- déterminer le format le plus adapté à la situation et aux objectifs
- définir conjointement les outils et méthodes adaptés à la situation

### 2) Une phase d'investigation ou réflexive, qui vous permet de :

- analyser la dynamique de votre parcours professionnel :
  - ✓ évaluation et positionnement des compétences développées
  - ✓ inventaire des connaissances classées par types
  - ✓ repérage des capacités transversales
  - ✓ identification des compétences transférables
- identifier vos ressources :
  - ✓ analyse des caractéristiques personnelles, valeurs et motivations
  - ✓ évaluation des aptitudes et préférences
  - ✓ exploration des potentiels et des axes de développement
  - ✓ inventaire des atouts et des pistes de progrès
- réaliser votre portefeuille de compétences
- explorer des pistes professionnelles

### 3) Une phase de conclusion ou opérationnelle, qui vous permet de :

- vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le Consultant.

Cette phase se termine par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La confidentialité du bilan est une garantie imposée par la loi, ainsi que la durée de conservation des documents (1 an maximum).

### 4) Un entretien de suivi à prévoir dans les 3 à 6 mois :

À partir de la dernière séance et à votre demande, une séance d'une heure est organisée afin de faire un point sur le plan d'actions et les résultats obtenus.

### **Quelles sont les modalités du déroulement du bilan de compétences ?**

24 heures réparties sur 2 à 4 mois, en présentiel ou distanciel, dont :

- ✓ 7 entretiens personnalisés de 2 heures (en dehors de l'entretien préalable et de suivi) et adaptés en fonction des objectifs recherchés
- ✓ 10 heures de travail personnel et guidé, complété par la passation de tests

Nous nous engageons à personnaliser l'accompagnement, à l'adapter à vos besoins et à vos disponibilités.

## Quels sont les moyens pédagogiques à disposition ?

- L'ensemble de la démarche se déroule lors d'entretiens non directifs, en face à face, dans un bureau dédié au sein d'un environnement calme et professionnel, où un ordinateur est mis à votre disposition, ainsi que des fournitures de bureau.
- Les entretiens sont réalisés par :
  - Christine CARISEY, expérimentée et certifiée (certification n° 3215 du Répertoire spécifique de la CNPC « Accompagner les transitions professionnelles »).
  - Ou Olivier MARTEL, fondateur du Cabinet en 2005, expérimenté et certifié (par la Fédération de la Formation Professionnelle en Bilan de compétences).Ils sont fondés sur une écoute et une conduite professionnelle au cœur desquelles se trouvent la bienveillance et la neutralité.
- Les échanges sont complétés par des questionnaires ou par des documents écrits qui vous sont remis avant chaque entretien, abordants successivement les diverses thématiques du bilan de compétences, et sont détruits au bout d'un an.

Des questionnaires de personnalité sont proposés : ils constituent un éclairage intéressant et sont à concevoir comme une base de réflexion. Ils apportent des informations sur la personnalité, les valeurs ou les sources de motivation de la personne, à croiser avec ses déclarations.

Les Consultants sont habilités à faire passer notamment les tests suivants : Profil-pro 2, Vocation, SOSIE 2<sup>nd</sup> Génération, PAPI ou Predictive Index.

Les résultats des tests ne sont pas conservés au sein du Cabinet et sont détruits une fois la restitution terminée.
- D'autres supports sont présentés au cours du bilan, afin de clarifier les différents aspects nécessaires à la construction du projet professionnel.
- Pour faciliter l'émergence d'hypothèses alternatives, nous proposons également des évaluations avec l'équipe d'Empreinte ou des sources d'informations lors de la phase d'enquête. Sur demande, il est également possible de vous mettre en contact avec les clients ou des candidats (sous réserve de leur accord préalable) du Cabinet de recrutement.

## Quels sont les résultats attendus ?

Vous cherchez une solution concrète, experte et humaine, tout en bénéficiant des atouts d'un Cabinet de Conseils RH ?

Notre démarche est centrée sur la personne : elle allie réussite professionnelle, épanouissement personnel et réalité économique.

Le bilan de compétences va également vous permettre de gagner en confiance, en réussite et en liberté.

Jusqu'à ce jour\*, 100 % des accompagnés sont satisfaits ou très satisfaits de notre prestation, et sont allés jusqu'au bout du dispositif avec le Cabinet Empreinte.

*\*dernière mise à jour 09/10/2024*

## Comment se passe le financement ?

Le bilan de compétences peut être financé à 100 % via le CPF (Compte Personnel de Formation).

Possibilité de se rendre sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), et d'entrer dans son Espace personnel (avec son numéro de Sécurité Sociale) pour connaître ses droits et le montant en euros disponible.



Possibilité d'autofinancement, avec des conditions particulières.

La société Empreinte est déclarée comme Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11788417978. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



**La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
bilans de compétences**

Notre organisme est référencé dans Datadock, Dokello et Kairos (pour France travail).



## Qui contacter ?

Christine Carisey : 01 39 12 65 27  
Olivier Martel : 01 39 12 43 88

[christine.carisey@empreinte-rh.fr](mailto:christine.carisey@empreinte-rh.fr)  
[olivier.martel@empreinte-rh.fr](mailto:olivier.martel@empreinte-rh.fr)

## Où sommes-nous ?

Le Cabinet est situé au :  
9 Rue Madeleine Boullenc de Crèvecœur, Bâtiment C,  
à Maisons-Laffitte, à 200 m de la Gare.  
Ligne A du RER ou ligne L depuis la Gare Saint-Lazare.

Nos locaux sont accessibles aux publics en mobilité réduite.  
Notre Cabinet est handi-accueillant : si nous ne pouvons pas accueillir une personne en situation de handicap, nous sommes capables de la rediriger vers un autre organisme.